

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL CONSERVATEUR EXT
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000030059 Nombre de pages : 4

Epreuve : 101 Matière : 0468 Session : 2019

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le numérique et l'idée de l'homme

Dans son court récit sur Le Théâtre des marionnettes, l'auteur allemand Heinrich von Kleist met en scène un danseur envisageant de supplanter un art par le biais d'un pantin articulé. À son interlocuteur, il affirme que cette primitive machine serait capable de reproduire un mouvement en symbiose avec la mécanique naturelle du corps humain et débarrassé de cette affectivité souvent mal placée qui traduit l'intention esthétique du danseur.

Offagé des potes de son esprit, l'homme réduit à sa mécanique corporelle prodigieuse demeure-t-il pour autant réellement humain ? Cette interrogation se voit renouvelée avec une plus grande acuité encore à l'heure de la généralisation de l'usage de la technologie numérique. On entend par là l'usage massif de la technique d'encodage informatique pour développer des outils technologiques mis au service des individus, de la société ainsi que de l'ensemble des acteurs économiques et politiques. La généralisation de cette technologie au ~~XIX^e~~ siècle ne remet-elle pas en cause l'idée même que nous nous faisons jusqu'à présent de l'être humain. Non seulement comme être de chair et d'esprit mais aussi comme citoyen doté de droits et de devoirs et responsable de ses actes ?

Répondre à cette question implique tout d'abord de constater le développement du numérique comme la conséquence d'un long processus d'interaction entre homme et machine induisant une transformation permanente des représentations anthropologiques et sociales. Il conviendra ensuite d'envisager les risques apparents ou隐含的 engendrés par le recours massif aux technologies numériques tout en rappelant leurs influences positives sur les individus et sociétés contemporaines.

Le recours, depuis la fin du XVIII^e siècle, à des technologies de plus en plus perfectionnées apparaît dans un premier temps comme la traduction concrète de la perfidibilité dont la nature a doté l'homme.

Ce progrès humain envisagé par Encyclopédie en 1755 était certes avant tout considéré comme un progrès de l'être social et politique, comme le rappelait en 2016 Leïc Ferry. Pour cetant, le recours croissant au progrès technologique a permis également, dès le XIX^e siècle, un progrès anthropologique, sensible notamment dans l'amélioration de la médecine et de l'hygiène. C'est même ce progrès qui a peu à peu conduit à l'accroissement de

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL CONSERVATEUR EXT
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000030059 Nombre de pages : 4

La dure loi de la sélection naturelle mise en lumière par Charles Darwin. Cette évolution est d'ailleurs accompagnée par l'imaginaire fictionnel, comme le rappelle H. Machinal, dans l'article de S. Nauze et d'I. Poilte. Le XIX^e siècle scientifique est aussi celui du développement de récits comme celui de Mary Shelley sur le docteur Frankenstein. Cette redefinition de l'humain par la fiction trouve d'ailleurs à l'heure actuelle pour pendant une redéfinition de l'humanité darwinienne par la technologie numérique élargissant considérablement le champ du possible, non seulement au plan anthropologique mais aussi sur le plan social et économique et politique.

Sur ce plan anthropologique, l'usage de l'intelligence artificielle dans la conception des robots atteint un tel degré de perfectionnement qu'il vient brouiller la frontière jusqu'à lors apparente entre l'homme et la machine. Ce phénomène est d'autant plus marqué que les nouveaux robots sont dotés de capacités cognitives et émotionnelles toujours plus perfectionnées. De même, l'homme qui possède des implants venant augmenter ses capacités physiques et cognitives se rapproche de plus en plus des machines initialement conçues pour l'assister. Ces profondes mutations ne sont dès lors pas sans conséquences sur la structure du tissu social. P. Bechaouche souligne la conversion progressive d'une structuration verticale et hiérarchisée de la société en une organisation horizontale. Elle-ci met les individus - grâce aux outils de communication voire de délibération mis à leur disposition par la technologie numérique - en mesure de contourner les institutions traditionnelles de la société.

C'est alors le modèle hérité de la Grèce antique qui s'en trouve bouleversé, et ce, à double titre. Au contournement des institutions délibératives traditionnelles s'ajoute un phénomène de délégation croissante du pouvoir de décision à des algorithmes perfectionnés. En effet pour des processus de décision mineurs, cette tendance vient (aussi) bouleverser aussi et surtout les processus délibératifs propres à la démocratie. Ces transformations ne peuvent enfin pas le domaine économique échapper.

Comme le rappelle J. Maurer, le secteur économique a été transformé depuis le XIX^e siècle en profondeur par le recours croissant aux machines. Tandis que le tagmatisme tendait à placer l'homme sur le même plan que la machine, le développement informatique a conduit à considérer l'individu comme un ordinateur programmable auquel il suffisait de transmettre les impératifs et normes de production. Le recours accru à l'intelligence artificielle connaît toutefois à un renversement de perspective notable. Et c'est au présent la machine qui est de plus en plus traitée comme un homme. Dès lors on peut-on se demander si il conviendrait d'accorder la personnalité juridique aux machines dotées de programmes d'intelligence artificielle.

Révolution en ce qu'il touche toutes les dimensions de l'homme comme individu et membre d'un tissu social, économique et politique, l'usage massif du numérique provoque des

...L...G...

bouleversements tels qu'on peut en venir à croire une remise en cause totale des principes mêmes et valeurs qui fondent jusqu'ici notre conception de l'humanité.

Évidemment croissant que prennent machines et algorithmes sur l'homme peut. Tout à la fois faire croire à l'avènement d'une nouvelle forme d'humanité et de mécanismes jusqu'alors inégalés de sujétion de l'individu à un pouvoir totalitaire sans visage. Si le philosophe et homme politique Luc Ferry appelle avec instance à nous interroger sur la place que nous souhaitons accorder aux machines dans notre existence, c'est qu'il envisage avec une certaine appréhension l'avènement d'une forme de post-humanisme inquiétant. Incarné par des personnalités comme R. Kurzweil, étroitement associé à l'entreprise Google, cette nouvelle ère de l'organisation sociale, constituerait une conséquence ultime du matérialisme, poussé à son extrême. Dans cette perspective, la machine apparaîtrait plus forte que l'homme car dotée, en plus de toutes les capacités de ce dernier, des potentialités décryptées par le calcul algorithmique. Non seulement l'homme serait dépassé par les machines qu'il a créées mais il s'y verrait en outre assujetti corps et esprit.

Il est bien contre l'avènement d'une nouvelle forme de biopouvoir que met ainsi en garde N. Devedec. Il lui-ci appelle à «mitiger le phénomène émergent d'un transhumanisme à l'aune des évolutions les plus récentes du capitalisme moderne, entigées dans leurs prémisses par Boltzmann et Chappello». Instrumentalisant les valeurs modernes d'individualisme, de créativité et d'esprit d'initiative, les acteurs les plus influents du capitalisme moderne développeraient, selon N. Devedec, une nouvelle forme subtile d'exploitation des corps et des subjectivités entièrement adossé à la technologie numérique. En résulteraient le développement de ce que D. L'Inhart appelaient en 2015 la «surhumanisation managériale». Intégrant les impératifs de productivité et de performance mesurés à l'aune des potentialités techniques et non plus des capacités humaines strictes, les travailleurs modernes se trouveraient totalement infodotés à un pouvoir déshumanisant. Malmené dans sa dignité de travailleur, l'individu le serait d'autant davantage en sa qualité de citoyen et d'acteur de la polis.

Pour T. Sadin, le «transhumanisme» engendré par la généralisation du recours aux technologies numériques, affecte avant tout l'institution de l'Etat et va même jusqu'à «vider de son sens l'action politique». Le propre du recours au numérique constitue à supprimer les intermédiaires - telles les institutions ou administrations - entre les individus, l'Etat, en recourant massivement à l'outil numérique, en viendrait à s'autor-annihiler. Non content de profiter de l'argument technique pour réduire l'amplitude et les capacités des services publics, il en voudrait à déléguer une partie de son pouvoir aux acteurs privés, telles les entreprises d'ingénierie en amont et les prestataires de services en aval. Les conséquences pour les citoyens eux-mêmes, seraient énormes : ils deviendraient de simples consommateurs berçés par l'illusion qu'aucun autre modèle de société ne serait, à l'époque de l'intelligence artificielle, non seulement possible

mais surtout souhaitable. Parvenu à ce point de l'analyse on peut toutefois se demander si ces diagnostics très sombres n'occultent pas un certain nombre de bienfaits de la technologie numérique sous protége que ses potentialités ne sont pas encore bien mesurées.

Pour tempérer les craintes suscitées par les récents bouleversements technologiques on peut tout d'abord miser, comme le fait L. Maurel, sur la capacité du droit à contraindre les dérives constatées. Car, pour L. Maurel, le réel enjeu ne serait pas tant de s'efforcer de poser une claire limite entre hommes et robots que de développer un outil législatif susceptible de garantir un traitement équitable de l'homme comme agent social et économique. D'autre part, il convient d'aller plus loin tout en relativisant l'emprise de la machine sur l'homme. C'est le cas notamment de J. Devillers. Tout en reconnaissant les problèmes d'autre anthropologique et éthique soulevés par la technologie numérique, elle plaide pour une surveillance étroite de l'interaction entre homme et machine, appuyée sur des tests plus pertinents que ne l'offre jusqu'à présent celui de A. Turing pour fixer la frontière entre homme et machine et réguler leur interaction. Allant dans le même sens, D. Cardon n'en pas le danger qui peut constituer cette forme moderne de paternalisme libertaire qui, sous couvert de faciliter la vie de l'homme par l'aide de la machine, remet en cause l'indépendance de ses actes de décision. Toutefois, il rappelle que les usages des outils sont beaucoup moins contraints qu'ils en ont l'air, les individus sachant se ménager suffisamment de liberté pour garder la main sur les technologies utilisées.

Évidemment J. Rifkin qui tempère le plus les craintes suscitées par le développement du numérique. Celle-ci constitue à ses yeux un outil de promotion des valeurs de l'échange et du partage, traduites par la mise en place de ce qu'il nomme des « communautés locatives ». Cette mise en relation horizontal des acteurs de la société permettrait l'émergence d'une société tournée vers le partage plus que la quête du profit. Cette nouvelle forme d'organisation économique, loin d'assujettir les hommes, permettrait de concilier esprit d'entreprise et le souci du bien commun. Soit de déshumaniser l'homme et d'annihiler la société, cette évolution, pilotée par le numérique, rencontrerait avec le souhait initial des Lumière : une forme plus accueillante et plus décente d'humanité.

Le recours massif, au cours des dernières années, du numérique a transformé la conception traditionnelle de l'homme au point de faire craindre l'avènement d'une technologie de la déshumanisation. Or, si des transformations radicales ont lieu tant sur le plan anthropologique, social, économique et politique, on ne devrait voir en celles-ci uniquement un danger pour l'homme. La vigilance est de mise pour empêcher que l'homme ne se voie privé par lui-même - quoique par le biais des machines - de ses facultés d'être pensant et arrêtant des décisions. La crainte de voir l'homme piégé par son hybris démesuré ne doit pas cependant occulter les bienfaits de ces technologies lorsque leur usage est encadré et en permanence surveillé. Au fond, le numérique entraîne l'homme à réfléchir à ce qui fait son humanité comme il ne l'a peut-être jamais fait.